

José Bové et Marie-Françoise Vabre interpellent la préfète

La conseillère régionale Marie-Françoise Vabre et José Bové, député européen, ont adressé une lettre à la préfète de l'Aveyron, Danièle Polvé-Montmasson au sujet de la cascade de Salles-la-Source :

« Nous venons vous interpellier sur le conflit qui oppose l'exploitant de la société hydroélectrique de Salles-la-Source à l'association Ranimons la cascade. Nous avons pris connaissance de ce dossier et des procédures administratives qui suivent normalement leur cours. Nous avons notamment consulté l'avis rendu le 12 avril 2010 par la préfecture de région sur l'étude d'impact intégrant le dossier d'autorisation pour cette société de poursuivre l'exploitation de cette installation. Mercredi 8 décembre, un Coderst a été consulté. Nous ne reviendrons pas ici sur les dé-

tails techniques que vous connaissez parfaitement, mais nous tenons à vous faire état de notre analyse quant à ce véritable conflit d'usage que l'on peut résumer ainsi : valorisation touristique ou production hydroélectrique ?

Pour la production hydroélectrique, il apparaît que la production de cette microcentrale s'élèvera à une puissance de 610 kW, une production annuelle comparable à la moitié de celle d'une éolienne « moyenne ». Nous nous posons donc la question de l'utilité de sacrifier un véritable potentiel touristique, situé sur l'axe Rodez-Conques. Aujourd'hui, et cela s'aggravera si rien n'est fait, la grande cascade ne coule pratiquement jamais, ou à un débit très faible ; l'eau de la rivière Le Créneau est presque totalement dérivée en amont, depuis 1930. Les visi-

teurs de Salles-la-Source ne trouvent le plus souvent qu'un semblant de cascade où coule au mieux un mince filet d'eau qui n'a rien à voir avec les photos présentées sur les dépliants touristiques. Nous regrettons cette atteinte portée à un tel site.

Sans forcément remettre en cause l'existence de la microcentrale, la priorité absolue doit être donnée à la grande cascade et au réseau hydrographique de Salles-la-Source afin qu'ils puissent bénéficier toute l'année d'un débit suffisant à la fois pour leur mise en valeur et pour la préservation de la biodiversité.

Malgré cet avis positif du Coderst, nous pensons que l'envie des habitants et des élus locaux de faire du site de Salles-la-Source un levier de développement local respectueux des ressources naturelles doit être privilégiée. »